



# MAIRIE de RESSONS-LE-LONG



La Vache Noire – Montois – Chêneux – La Montagne – Mainville – Gorgny – Pontarcher

## COMPTE-RENDU

<b>Séance</b>	<b>CONSEIL MUNICIPAL</b>
<b>Date-Heure</b>	<b>10/07/2020 à 10h00</b>
<b>Lieu</b>	<b>Mairie</b>
<b>Session</b>	<b>Publique</b>
<b>Référence</b>	<b>CM-CR-2020-05</b>
<b>Etat du document</b>	-

<b>Présents</b>	<b>Thierry Boin Gwenaëlle Dauce Sylvie Dubromel</b>	<b>Nathalie Faccioli Marc Guérin Francis Hutin Patricia Lucot arrivée à 10h50 Nicolas Rébérot</b>
<b>Absent(s) excusé(s)</b>	<b>Éric DEBOSQUE ; Charles FERTÉ ; Jérôme LIÉNARD ; Laure MÉDOT ; Bertrand POINTIER</b>	
<b>Absent(s)</b>	<b>Axel Destrez Frédéric Douchet</b>	
<b>Procuration(s)</b>	<b>Charles FERTÉ à Nicolas RÉBÉROT Jérôme LIÉNARD à Thierry BOIN Laure MÉDOT à Patricia LUCOT Bertrand POINTIER à Nathalie FACCIOLI Éric DEBOSQUE à Francis HUTIN</b>	
<b>Secrétaire de séance</b>	<b>Francis HUTIN</b>	
<b>Début de la séance</b>	<b>10h00</b>	
<b>Fin de la séance</b>	<b>11h50</b>	

Conseillers en exercice :	15
Conseillers présents :	11 puis 13 à partir du point 07
Conseillers votants :	11 puis 13 à partir du point 07

Date de la convocation du Conseil Municipal : 5 juillet 2020

Date d'affichage : 5 juillet 2020

### MENTION D’AFFICHAGE

Monsieur le Maire, soussigné, certifie que le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020, a été affiché par extrait à la porte de la Mairie ainsi que sur le site internet, le samedi 30 mai 2020 dans les conditions prévues à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### CONVOCATION

Le 6 juillet 2020, nous, Nicolas RÉBÉROT, Maire de Ressons-le-Long, avons convoqué le Conseil Municipal en séance ordinaire pour le vendredi 10 juillet 2020 à 10h00, à la salle du conseil.

### PROCÈS-VERBAL

Le Conseil Municipal de Ressons-le-Long, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil, en séance ordinaire pour le vendredi 10 juillet 2020 à 10h00, sous la présidence de Monsieur Nicolas RÉBÉROT, Maire.

# Ordre du jour

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal approuve sans observation, ni modification, le procès-verbal des délibérations prises en séance du 23 mai 2020.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de nommer le secrétaire de séance en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal désigne Francis HUTIN, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

## 1 – Personnel

- 11 – Création poste vacataire direction adjoint ALSH
- 12 – Désignations des délégués élections sénatoriales

## 2 – Vie municipale

- 21 – Règlement intérieur CAO
- 22 – Vente parcelle AA71
- 24 – Dossiers OPAH

## 3 – Finances

- 31 – Révision subventions aux associations
- 32 – Taxe de séjour
- 33 – DBM n°1

## 4 – Divers

- 41 – Rapports annuels USEDA

## PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

Rapporteur	N°	Intitulé			Vote de la délibération
Nicolas RÉBÉROT	20200710-117-01	Examen DIA			
Nicolas RÉBÉROT	20200710-118-02	Examen des décisions prises dans le cadre des délégations au Maire			
Nicolas RÉBÉROT	20200710-119-03	Création poste de vacataire direction adjoint ALSH	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	11 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas RÉBÉROT	20200710-120-04	Désignation des délégués aux élections sénatoriales	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	11 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas RÉBÉROT	20200710-121-05	Règlement intérieur CAO	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	11 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas RÉBÉROT	20200710-122-06	Dossier OPAH	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	11 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas RÉBÉROT	20200710-123-07	Révision de subventions aux associations	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas RÉBÉROT	20200710-124-08	Taxe de séjour	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	11 0 0 1	A l'unanimité
Nicolas RÉBÉROT	20200710-125-09	DBM n°1	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0	A l'unanimité
Francis HUTIN	20200710-126-10	Rapports annuels USEDA	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0	A l'unanimité

**Objet : Examen des DIA– n°2020-117-01**

**Rapporteur : Nicolas RÉBÉROT**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les DIA parvenues depuis le dernier conseil municipal :

Adresse	Transmise par	Reçue en Mairie le :	Parcelles	Propriétaire	Superficie	Prix
27 rue de Mainville	Me Claire CIMOLINI-ZION	05/06/2020	C710 et C1162	Mme Colette SEBASTIEN	3 130 m <sup>2</sup>	41 500 €

Le Maire annonce qu'il a renoncé au droit de préemption pour ces ventes, en l'absence de projet communal sur ces biens.

**Objet : Examen des décisions prises dans le cadre des délégations au Maire – n°2020-118-02**

**Rapporteur : Nicolas RÉBÉROT**

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- A) Décision n°2020-110 du 26/05/2020 : Adhésion centrale achat région HdF
- B) Décision n°2020-111 du 27/05/2020 : Acceptation chèque AVIVA
- C) Décision n°2020-112 du 06/06/2020 : Décision sur DIA C710\_C1162
- D) Décision n°2020-113 du 19/06/2020 : Acceptation chèque AVIVA
- E) Décision n°2020-114 du 23/06/2020 : Reversement subvention DSIL SEDA
- F) Décision n°2020-115 du 23/06/2020 : Recouvrement condamnation DEGARDIN
- G) Décision n°2020-116 du 03/07/2020 : Renouvellement adhésion UMDA

## 1 – Personnel

**11– Objet : Création poste de vacataire direction adjoint ALSH n° 2020-119-03**

**RAPPORTEUR : Nicolas RÉBÉROT**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DÉCIDE** :  
De faire face au besoin ci-dessus par l'emploi d'un vacataire.  
De charger monsieur le maire à procéder au recrutement.

**12– Objet : Désignation des délégués élections sénatoriales n° 2020-120-04**

**RAPPORTEUR : Nicolas RÉBÉROT**

MM, Mme RÉBÉROT, POINTIER et GUÉRIN, ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués titulaires pour les élections sénatoriales.  
Mme Gwenaëlle DAUCE, M. Francis HUTIN, M. Éric DEBOSQUE ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales.

Un procès-verbal des opérations de vote est dressé et signé par les membres du bureau de vote.

## 2 – VIE MUNICIPALE

**21 – Objet : Règlement intérieur CAO - n° 2020-121-05**

**RAPPORTEUR : Nicolas RÉBÉROT**

Par délibération n° 2020-096 en date du 23 mai 2020, le conseil municipal approuvait la création de la commission d'appel d'offre et en désignait ses membres.

Il convient à présent d'approuver le règlement intérieur.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

Adopte le règlement intérieur de la commission d'appel d'offres tel qu'annexé à la présente délibération

**22 – Objet : vente parcelle AA71**

**RAPPORTEUR : Nicolas RÉBÉROT**

Sans objet

**23 – Objet : Dossier OPAH – n°2020-122-06**

**RAPPORTEUR : Nicolas RÉBÉROT**

Nicolas RÉBÉROT rappelle que par délibération n°2018-053-16 en date du 9 avril 2018, le conseil municipal s'engageait dans une opération d'aide aux particuliers qui réalisent des travaux d'amélioration de l'habitat. L'aide porte sur les travaux de leur façade visibles du domaine public.

Une aide de 30% des dépenses éligibles plafonnée à 3 000 € peut être allouée.

Les dossiers suivants ont été reçus et étudiés par la commission ad hoc :

Date de réception	Demandeur	Type de travaux	Montant de travaux	Base retenue subventionnable	Avis	Plafond de l'aide
11/04/2019	Van ZUILEN Marie-Dominique 6 rue du Cleux 02290 Ressons-le-Long	Nettoyage et peinture portail	1 078,00 €	1 078,00 €	Favorable	323,40 €
05/06/2020	MOREL Roselyne 5 Grand'rue 02290 Ressons-le-Long	Ravalement de façade	15 215,53 €	15 215,53 €	Favorable sous réserve de l'accord de la DP	3 000,00€

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité **DÉCIDE** :

**D'ATTRIBUER** l'aide aux demandeurs susvisés sous réserve du respect du règlement de l'opération et sur présentation des justificatifs.

### 3 – FINANCES

#### **31 – Objet : Révision des subventions aux associations – n°2020-123-07**

**Rapporteur : Nicolas RÉBÉROT**

La commune de Ressons-le-Long verse chaque année une subvention de fonctionnement aux associations actives sur le territoire communal afin de leur permettre d'assurer leur rôle d'activité.

Ces subventions font l'objet d'un vote dans le cadre de l'examen du budget primitif de l'exercice concerné.

Au regard des évolutions de certaines associations (notamment fusion des coopératives scolaires) et de l'absence d'activités de certaines, il convient de réviser certains montants de subvention pour 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de voter pour l'exercice 2020 les subventions telles que figurant dans le tableau ci-après :

Tiers	Montant de la subvention – art 6574
Aides aux Organisations Sportives de Courmelles	250 €
Association Cantonale Loisirs et Culture	50 €
Association Cantonale Sportive Vic-sur-Aisne Football	300 €
Association de Promotion des Chemins Verts	50 €
Association des anciens combattants de Ressons-le-Long	50 €
Association des chasseurs de Ressons-le-Long	50 €
Association des Parents d'Elèves de Ressons-le-Long	200 €
Association Vicoise de Gymnastique Volontaire	70 €
Club Nautique du Canton d'Attichy	50 €
Club Saint-Georges	400 € (au lieu de 500 €)
Comité d'Animation et des Fêtes de Ressons-le-Long	800 € (au lieu de 1 700 €)
Compagnie d'arc de Vic sur Aisne	300 €
Coopérative primaire de Ressons-le-Long	1500 € (au lieu de 1200 € regroupement des coopératives scolaires)
<del>Coopérative scolaire maternelle de Ressons-le-Long</del>	<del>300 €</del>
Croq'livres	1 200 €
Cultures Sports de la Vallée de l'Aisne	50 €
Dauphin Club du Canton d'Attichy	50 €
Entente Cycliste de la Vallée de l'Aisne	350 €
Gym' Ressons	70 €
Jeunes Sapeurs-Pompiers du Vicois	50 €
Les jardins vicois	50 €
Mémoire et Patrimoine du ressonnais	50 €

Psychologie scolaire du Soissonnais	96,20 €
Site Nature Arlaines	50 €
Soissonnais 14/18	50 €
Vie libre	50 €

**TOTAL 6 186,20 €**

Il est précisé que les subventions seront versées en une fois après réception des dossiers de demande de subvention de la part des associations.

### **32 - Objet : Taxe de séjour – n°2020-124-08**

**Rapporteur : Nicolas RÉBÉROT**

Le maire rappelle au conseil municipal que les professionnels du tourisme sont soumis à la taxe de séjour sur le territoire communal. Il indique que pour les catégories d'hébergement suivants :

Meublés de tourisme sans classement, les terrains de camping 1,2, 3, 4 et 5 étoiles ou équivalent, la taxe est perçue forfaitairement sur une période allant du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre soit 214 jours. Or, les hébergeurs ne pouvaient accueillir de tourisme avant le 2 juin en raison des règles sanitaires. Cela prive d'environ 30% de la période de perception de la taxe.

Ainsi, il est proposé que les hébergeurs soumis à la taxe forfaitaire puissent bénéficier d'un remboursement de 30% de la taxe due.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**DÉCIDE** d'un remboursement de la taxe de séjour à hauteur de 30% de la taxe due sur demande de l'hébergeur.

### **33 - Objet : Décision Budgétaire modificative n°2020-1 – n°2020-125-09**

**Rapporteur : Nicolas RÉBÉROT**

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative n°1 suivante au budget de l'exercice 2020 :

DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE n° 2020-1									
FONCTIONNEMENT									
RECETTES					DÉPENSES				
Chapitre	Article	Désignation	Montant		Chapitre	Article	Désignation	Montant	
013	6419	Remb. Rémunération personnel (LJ)	1 100,00		011	60623	Alimentation	- 4 000,00	
70	70323	RODP	- 700,00		011	6247	Transports	- 2 500,00	
70	70632	Prestations ALSH	- 1 800,00		011	6226	Honoraires	- 1 000,00	
70	7067	Prestations périscolaires	- 10 000,00		011	6227	frais actes et contentieux	- 1 000,00	
70	70878	Remb. frais par autres redevables	- 200,00		65	6535	Formation	300,00	
73	7333	Taxes funéraires	100,00		65	6574	Subvention aux associations	- 1 000,00	
74	74127	Dotations nationales de péréquation	- 2 970,00						
74	742	Dotations aux élus locaux	- 7 060,00						
74	744	FCTVA	100,00		023	023	Virement section investissement	- 13 230,00	
75	7588	Autres produits de gestion courante (loc salles)	- 1 500,00						
77	7788	Produits except. divers	500,00						
		TOTAL	- 22 430,00				TOTAL	- 22 430,00	
INVESTISSEMENT									
RECETTES					DÉPENSES				
Chapitre	Article	Opération	Désignation	Montant	Chapitre	Article	Opération	Désignation	Montant
13	1337	2011007	Acquisitions -DSIL	- 10 100,00	20	2031	2011008	Frais études - jardin de pluie	360,00
13	13251	2012002	Eglise - FDC	- 2 000,00	21	2151	2018001	Travaux APV - réseaux voirie	6 300,00
13	1323	2017001	Mutualisation logiciels - dépt	- 1 000,00	21	2152	2018001	Travaux APV - instal voirie	- 6 500,00
13	1337	2017001	Mutualisation logiciels - DSIL	- 4 300,00	21	2135	58	Mairie - instal générales	470,00
13	1341	58	Rénovation mairie - DETR	- 500,00	21	2188	58	Mairie - autres immo	3 400,00
13	13251	2013002	Modernisation réseaux - FDC	6 000,00	21	2183	2011007	Acquisitions - matériels info	- 20 000,00
13	1341	2011008	DETR centre bourg	4 673,00	21	2188	2011007	Acquisitions - autres immo	- 60,00
13	1323	51	Bornes incendie - API	- 445,00	21	2121	2020002	Aménagement Gorgny - arbres	300,00
13	1341	51	Bornes incendie - DETR	- 135,00	21	2152	2020002	Aménagement Gorgny - voirie	- 10 000,00
13	1323	2020002	Aménagement Gorgny	- 5 000,00	20	2051	2017001	Mutualisation logiciels	- 307,00
021	021		Vir. Section exploitation	- 13 230,00					
			TOTAL	- 26 037,00				TOTAL	- 26 037,00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

**AUTORISE** la décision modificative telle qu'elle est présentée ci-dessus.

### **41 - Objet : Rapports annuels USEDA – n°2020-126-10**

**Rapporteur : Nicolas RÉBÉROT**

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal les rapports d'activité de l'USEDA pour l'année 2019 ;  
Le Conseil Municipal,

**PREND ACTE** du rapport d'activité 2019 de l'USEDA

### **42 - Divers**

**Écoquartier :**

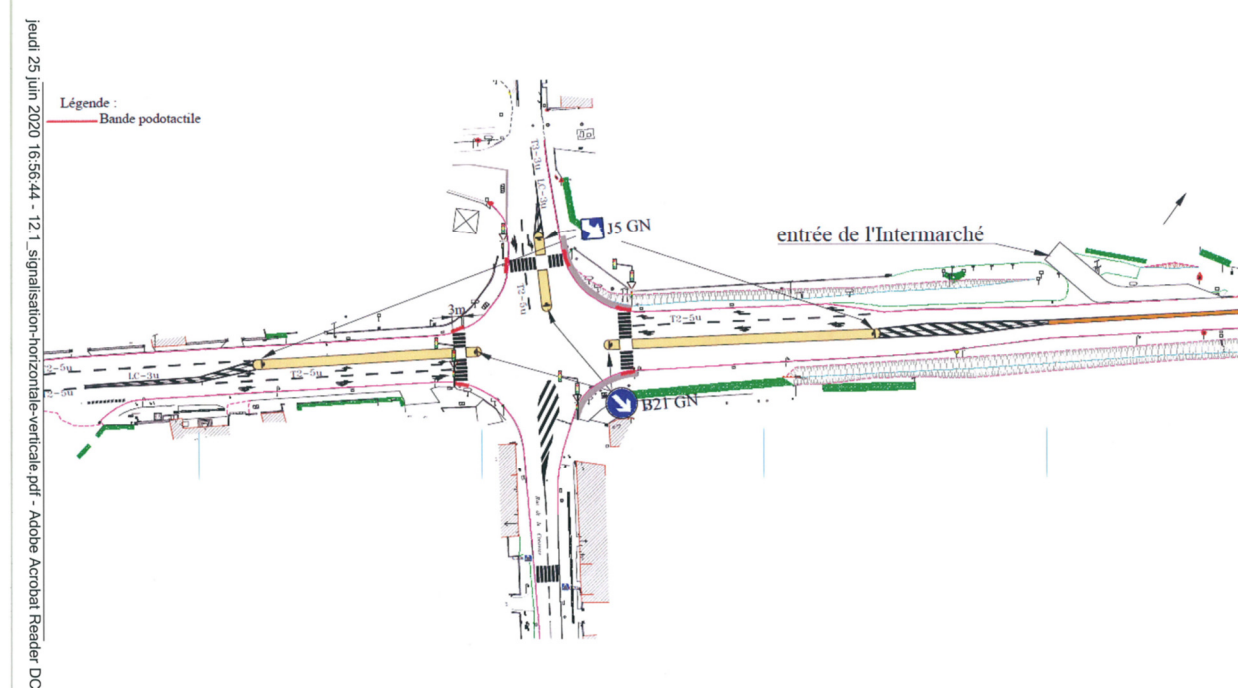
L'habillage du poste est prévu à partir du 22 juillet.

**Commissions :**

Elles seront déterminées d'ici septembre.

**Travaux RN31**

Le maire présente les travaux prévus par la DIRNO cet été sur la RN31 et notamment le tronçon qui concerne le carrefour avec la RD2.



### **ACTIVITÉS**

ALSH du 27/07 au 07/08

Spectacle KALINASSE le lundi 27 juillet au plan d'eau

14 juillet : cérémonie avec des restrictions sanitaires.

Du 7 au 12 septembre : SERP

Du 18 au 20 septembre : Journées Européennes du Patrimoine

19 septembre : atelier CPIE

26 et 27 septembre : nettoyons la nature

Marc GUÉRIN Informe de l'arrivée de deux nouvelles enseignantes pour l'école élémentaire :

Mme Séverine ÉTÉVÉ, cycle 2, en remplacement de Mme Karine PROTOY,

Mme Stéphanie HILLAIRE, cycle 3, en remplacement de Mme Emilie NICOLAS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h50.

Ressons-le-Long, le 13/07/2020

Le maire,

Nicolas RÉBÉROT